

# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME DE BASKETBALL

Association n° W632001116 - SIRET : 414 230 227 000 12 - Code NAF / APE 9312 Z

IBAN FR76 1027 8116 1000 0202 1820 985



Clermont-Ferrand, le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021,

Gérald NIVELON

Président du Comité Départemental du Puy-de-Dôme de Basketball

A

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Clubs du Comité du Puy-de-Dôme,

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Clubs du Comité du Cantal et du Comité de l'Allier bénéficiaires d'une convention de rattachement dérogatoire au Comité du Puy-de-Dôme, de BB BRIOUDE,

Mesdames et Messieurs les licencié(e)s Hors Association,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur,

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME DE BASKETBALL

est convoquée :

**DIMANCHE 04 JUILLET 2021**

Emargement et opérations de vote de 09h15 à 10h00

Assemblée Générale à partir de 10h00

**A**

**LONGUES**

Centre omnisports Banque de France

Cité Banque de France (rue perpendiculaire au Bd du Pont des Goules)

Conformément aux Statuts adoptés le 28 juin 2019 à ST-PRIEST-BRAMEFANT, les clubs du département du Puy-de-Dôme, ceux de la Haute-Loire, de l'Allier et du Cantal bénéficiaires d'une convention de rattachement dérogatoire au Comité du Puy-de-Dôme devront être représentés par leur Président en exercice ou une personne licenciée de ce club âgée d'au moins 16 ans et possédant un mandat écrit signé du Président **sous peine d'une amende de 160 euros** (le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis).

Une copie de **licence validée** pour la saison 2020-2021 devra être présentée lors de la vérification des pouvoirs.

## ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Conformément aux Statuts de la Fédération Française de Basket Ball adoptés le 20 octobre 2018 à AVIGNON et modifiés le 12 octobre 2019 à VITTEL ainsi qu'au Règlement Intérieur en vigueur de la Fédération, il est fait appel à candidature pour pourvoir les postes de représentants dans le collège départemental pour l'Assemblée Générale de la Fédération qui se déroulera à PAU (64) le samedi 16 octobre 2021.

- **2 postes à pourvoir**
- **Est éligible** toute personne, licenciée à la Fédération et à jour de sa cotisation. La création de sa licence doit être antérieure d'au moins six mois à la date de dépôt de sa candidature. Un délégué ne peut détenir qu'un seul mandat.

Cet appel à candidature est lancé **auprès de l'ensemble des clubs appartenant au Comité du Puy-de-Dôme**. En revanche, lors de l'Assemblée Générale, seuls seront appelés à voter pour la désignation des délégués départementaux les clubs du Puy-de-Dôme **dont aucune équipe senior n'opère en Championnat de France**.

## ÉLECTION PARTIELLE AU COMITÉ DIRECTEUR DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Conformément aux articles 9 et 11 des Statuts du Comité Départemental adoptés le 28 juin 2019 à ST-PRIEST-BRAMEFANT, l'Assemblée Générale procédera à une élection partielle pour le siège de représentation féminine restant à pourvoir au sein du Comité Directeur du Comité Départemental du Puy-de-Dôme de Basketball.

- **1 place à pourvoir**
- Le siège à pourvoir est à **représentation féminine**
- **Est éligible** toute personne âgée de 16 ans au moins, jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois à la date de l'Assemblée Générale dans l'un des groupements sportifs du département du Puy-de-Dôme.
- **Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :**
  - la fonction de Conseiller Technique Sportif ;
  - toute appartenance au personnel salarié de la structure.
- **Ne peuvent être élues au Comité Directeur :**
  - les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
  - les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
  - les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

L'imprimé d'acte de candidature complété et signé ainsi que la fiche renseignements devront être adressés :

**1/ par pli recommandé\*** (ou remise en mains propres, sous conditions), **au plus tard le mardi 04 mai 2021 délai de rigueur (cachet de la Poste faisant foi)**, à :

Comité Départemental du Puy-de-Dôme de Basketball (Commission Electorale)  
63 avenue Barbier Daubrée  
63100 CLERMONT-FERRAND

\*L'envoi du [recommandé en ligne est autorisé](#)

**2/ ET par courriel** à [contact@basket63.com](mailto:contact@basket63.com), accompagné de l'avis de dépôt du recommandé.

Gérald NIVELON  
Président du Comité

